

Paris, le 7 janvier 2016

Communiqué de presse

SREP : le ratio de capital de SFIL est nettement supérieur à l'exigence minimale de la BCE

A la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP) mené par la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2015, le niveau de fonds propres CET1 exigé par la BCE sur base consolidée pour SFIL est fixé à 8,75% au 1er janvier 2016. Ce niveau comprend, comme pour tous les établissements, un coussin de conservation de 0,625% en 2016 qui augmentera progressivement à 2,5% en 2019.

Au 30 juin 2015, le ratio CET1 "phased in" de SFIL s'élevait sur base consolidée à 23,8 % (ratio « fully loaded » de 21,1%), soit un niveau proche de trois fois l'exigence minimale ainsi fixée.

SFIL en bref

7^e banque française, par la taille de son bilan, SFIL est une jeune banque publique de développement créée en février 2013 dans le but de sécuriser l'accès au financement à long terme du secteur public local en France. SFIL est aujourd'hui le premier financeur des collectivités locales françaises et le premier émetteur européen d'obligations foncières finançant exclusivement le secteur public.

Depuis le mois de mai 2015, SFIL assure également le refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation.

Contact presse : Christine Lair – christine.lair@sfil.fr - 01 73 28 87 36

Plus d'informations sur www.sfil.fr